Pourquoi ai-je rédigé mon PSG moi-même ?

Par Jean-Louis Fraysse[1)]

Jean-Louis Fraysse, gérant d'un groupement forestier dans le Tarn, nous explique comment la visite à mi-parcours de PSG avec le conseiller du CRPF fut le déclencheur d'une prise de conscience et d'une démarche de renouvellement du PSG, qu'il décida de rédiger lui-même.

1) gérant du groupement forestier de Boissezon-Noailhac.

Pourquoi avoir souhaité rédiger votre PSG vous-même ?

Le Groupement forestier de Boissezon-Noailhac est créé en 1950 par un groupe d'amis, dont un de mes parents, passionné de forêts. Les fonds réunis ont permis l'acquisition de 425 ha sur trois massifs, constitués d'anciennes terres agricoles plantées principalement en douglas. Le premier gestionnaire a rédigé lui-même les deux premiers Plans simples de gestion, ce qui n'était pas aisé à l'époque, notamment pour les plans des parcelles. Les coupes et travaux étaient réalisés par la coopérative forestière. La rédaction du 3e PSG a été complètement déléguée à la coopérative par le gérant suivant. Son jugement sur le document était différent et quelque peu négatif, « une contrainte administrative coûteuse et compliquée ». Bien que présent aux assemblées annuelles, je ne connaissais pas bien la forêt, hormis quelques promenades sur les chemins.

L'élément déclencheur et moteur a été la visite à mi-parcours avec le conseiller du CRPF. J'ai pris conscience de mon insuffisance technique. Bien sûr, la coopérative assurait des revenus annuels corrects pour le groupement, mais la situation devenait inconfortable. L'échéance de renouvellement du PSG arrivant, j'ai décidé de m'impliquer dans la rédaction. Comme un PSG existait déjà, je pensais naïvement devoir faire une simple réactualisation. Cependant ma participation au stage Fogefor m'a convaincu de l'utilité d'une refonte globale.

En quoi l'appui du conseiller du CRPF et du stage Fogefor ont été utiles pour vous ?

En me **formant** grâce au stage Fogefor « **Rédiger son PSG** », j'ai découvert et compris le vocabulaire et les techniques sylvicoles, les bases techniques. J'ai aussi apprécié les échanges et apports concrets entre stagiaires, la comparaison de nos idées ou solutions permettant d'avancer.
S'impliquer dans la gestion d'un Groupement forestier passe par une meilleure connaissance du massif. Ma retraite récente m'a également permis de disposer de temps pour approfondir

« Me former est indispensable à la gestion du massif ».

© colette fraysse-albar

ma connaissance du massif, cela est devenu un gain réel par la suite dans la gestion courante du groupement. J'ai conservé la logique du parcellaire antérieur. En parcourant d'un œil plus averti les parcelles une à une, j'ai ainsi pu noter les évolutions, notamment les dépérissements dans certaines parties. Le conseiller du CRPF m'a ouvert les yeux sur la nécessité d'agir, en privilégiant une sylviculture dynamique au profit des arbres les plus résistants.

Quel sont pour vous les avantages ou les satisfactions d'avoir rédigé vous-même votre PSG ? Pourquoi ce document est-il vraiment utile ?

© P. Mathieu, CNPF-CRPF Midi-Pyrénées

En rédigeant soi-même son PSG, on devient un interlocuteur plus informé et compétent vis-à-vis des tiers, coopératives ou exploitants. Le temps de rédaction est long, certes, mais les outils informatiques actuels facilitent la tâche. La mise en œuvre par la suite en sera plus aisée. Le nouveau Plan simple de gestion est plus précis, l'analyse des peuplements prend mieux en compte les spécificités des stations (sols, fertilité, topographie…).
Deuxièmement, la prise de décision et la mise en œuvre : j'ai décidé – en accord avec les sept actionnaires – de modifier dans certaines parcelles l'axe de gestion, pour un raisonnement plus ciblé par individu. En effet, certains éléments de belle qualité justifient une sylviculture à leur profit.
Le sentiment d'avoir dicté une gestion, plus facile à transmettre à mes successeurs, cela est aussi rassurant pour les autres actionnaires du groupement. Je mets en place également une traçabilité par parcelle de ce qui est réalisé, -date, travaux, coûts-. Grâce à une meilleure description des peuplements, nous avons décidé en AG de conduire en irrégularisation certains peuplements, dont nous comptabiliserons séparément les coûts et recettes. L'expérience de suivi et comparaison entre les sylvicultures régulières et irrégulières intéresse le CRPF, qui nous accompagne dans cette démarche[2].

Avez-vous pu déjà mettre en œuvre une partie de la gestion programmée ?

Nous enclenchons une sylviculture plus dynamique, qui tient compte du changement climatique. Comme par exemple, réduire le nombre d'arbre/ha permet un meilleur usage de la ressource hydrique. Il est prévu une introduction de nouvelles essences comme le cèdre dans les stations moins favorables au douglas.
Mon regard sur la forêt a changé et je continue ma formation, car je suis devenu maintenant passionné, comme d'autres avant moi. La nature devra s'adapter au changement climatique, le forestier peut accompagner par la sylviculture ces évolutions. ■

2) Maviel M., Mathieu P., 2013. Mise en place d'une unité de suivi de l'irrégularisation des forêts ; Écho des forets n° 66 CRPF Midi-Pyrénées p. 2-3.